qui s'est fait réélire depuis cinq ans, en ramenant sur les bancs de la Chambre les mêmes ignorances, les mêmes bassesses, et les mêmes incapacités.

» Oui, il faut dissoudre, et le même homme qui a protesté contre le 16 mai se trouve aujourd'hui contraint d'en faire un à son tour. Seulement, vous, vous l'avez tenté contre vos adversaires, tandis qu'il est obligé, lui, de l'exécuter contre ses amis et ses complices.

» Mais c'est l'inévitable sort de la politique jacobine d'être toujours réduite à se frapper elle-même, jusqu'à ce que la justice nationale et le dégoût universel viennent enfin, sous la forme d'une botte éperonnée ou d'un simple balai, chasser honteusement ceux qui prétendent chasser le patriotisme, le droit et la liberté.

» Comme on objectait hier à M. Joseph Fabre que les princes n'ont pas conspiré, le farouche rapporteur s'est écrié d'un ton tragique : « S'ils avaient conspiré, ce n'est » pas à l'étranger qu'il faudrait les envoyer : » c'est à l'échafaud !... »

» A l'échafaud, monsieur le professeur de philosophie ! Nous n'en étions hier qu'au simple bannissement et voilà que déjà vous nous menacez de la sinistre machine !

» Allons ! Il est vraiment temps de dissoudre pour couper court à toutes ces infâmies et à tout ce délire !

» PH. DE GRANDLIEU. »

REVUE DE LA PRESSE

Un joli portrait du « nouveau » ministère tracé par M. Henri Rochefort, dans l'*Intransigeant* :

« Un monsieur se présente pour demander la main d'une jeune fille :

« Vous ne me plaisez pas du tout, dit la « demoiselle, j'en aimerais mieux un autre « que vous. »

» Que fait alors le monsieur ? Il se fait couper le bras droit, le bout du nez et la jambe gauche, puis revient s'offrir à la jeune fille, en s'écriant :

« Vous en demandiez un autre, le voilà !»

» Telle est la situation du « nouveau » ministère qui s'est présenté hier devant la Chambre. Toute sa nouveauté consiste dans l'amputation de trois de ses membres, et il a poussé la candeur jusqu'à s'imaginer qu'il lui suffisait d'être ainsi éclopé pour ne pas être reconnu. Fallières, qui était une des roues de derrière du char de l'Etat, passe au grade de roue de devant, et tout est dit. »

∴

La *République française* est d'un révoltant cynisme dans ses théories contre les princes. Elle essaye de reconquérir les bonnes grâces du parti républicain: elle ne conservera que le mépris des honnêtes gens :

« Pour les princes le droit commun c'est l'exil. Cela nous paraît logique, et nous n'avons garde d'y contredire. Si nous écrivions une théorie du gouvernement républicain nous pourrions y introduire au chapitre des prétendants, la loi draconienne de 1832 qui ne les mettait pas seulement hors des frontières, mais les plaçait hors la loi, les privait non-seulement de tout droit politique mais même de tout droit civil et leur interdisait de posséder en France aucun meuble ou immeuble.

∴

Le *Rappel* termine son article par un raisonnement simple, mais qui ne manque pas de vérité :

« Les princes conspirent-ils? S'ils conspirent, pourquoi a-t-on attendu pour s'en apercevoir un incident qui pouvait ne pas se produire, et pourquoi ne les envoie-t-on pas en police correctionnelle, ne serait-ce que pour mettre à l'épreuve une fois de plus l'impartialité des juges inamovibles ? S'ils ne conspirent pas étant en France, avons-nous un intérêt quelconque à les éloigner, à les unir par une proscription commune qui les mettra à l'abri de toute surveillance gênante et les soustraira au contact salutaire de l'opinion publique ? »

∴

Pour le *Figaro*, le cabinet Fallières n'est pas né viable :

« Chacun sent d'ailleurs que le règne des Fallières ne peut pas durer et que ce ministère tiendra juste le temps qu'il faut pour recevoir les gifles que lui préparent la Chambre et le Sénat. Après quoi, il y aura un ministère Freycinet qui ne durera pas, à moins qu'il ne dissolve la Chambre; et Fallières, ayant déjà été ministre, sera peut-être la clef de voûte d'un futur cabinet: c'est comme cela que M. Tirard se perpétue dans les maroquins ministériels ; à la seconde et à la troisième reprises, ces choses-là paraissent moins dures et l'on s'y résigne plus facilement. »

∴

Le *Clairon*, sous une forme très pittoresque, apprécie exactement la situation du nouveau président du conseil :

« Dans les tripots de Paris, quand un ponte est décavé, quand il a attrapé ce que Mme de Sévigné appelait la forte culotte, et quand il est assez malhonnête pour jouir d'une certaine considération au sein du monde qui peuple ces abris, il a une ressource suprême.

» Il tire de sa poche son portefeuille, le pose à côté de lui et dit, par exemple :

» — Quinze louis au portefeuille.

» Le banquier donne. Si le joueur décavé gagne il empoche. S'il perd, il n'y a généralement rien dans le portefeuille.

» C'est précisément ce coup, l'enfance de l'art, que M. Fallières a fait hier dans ce tripot politique qui s'appelle la Chambre des députés.

» Il est monté à la tribune. Il y a déposé une serviette et il a dit :

» — Je suis président du conseil.

» Rien ne le prouvait. Aucun décret n'avait paru annonçant ce mémorable événement.

» N'importe, M. Fallières affirmait sa présidence.

» Quinze louis au portefeuille!

» Un député, M. Cuneo d'Ornano, lui a crié :

» — Qu'est-ce qui prouve que vous soyez président du conseil?

» Ce député voulait voir apparemment ce qu'il y avait dans le portefeuille. Il n'y avait rien.

» Quinze louis au portefeuille!

» Le coup a été tenu, et M. Fallières a passé, c'est-à-dire qu'il a décidé la Chambre à commencer *hic et nunc* la discussion du projet Joseph Fabre. »

∴

Le *Petit Moniteur universel* espère que le Sénat réparera les sottises de la Chambre :

« Et quant à cette Chambre qui a assez peu de souci, non seulement de sa dignité personnelle mais encore des intérêts de la France, pour oser décider devant un ministère d'absents, du sort de la liberté, nous lui donnons rendez-vous au Sénat.

» Cette haute Assemblée se demandera du moins si c'est pour des lois une bonne, une honorable recommandation, que de se présenter devant le Parlement sous le couvert d'un cabinet qui a laissé ses chefs; sa partie dirigeante en route, ne pouvant parvenir à les associer à ce qu'ils considéraient si justement comme un attentat contre le droit et la loi. »

∴

M. Paul de Cassagnac a publié un article écrit avant la séance, et prévoyant un ajournement possible des lois de proscription—ajournement qui ne s'est pas produit. Ses prévisions l'ont amené à apprécier en ces termes la combinaison Fallières :

» Aussi, dès hier soir, avait-on trouvé une admirable combinaison.

» On ne remplaçait aucun des trois ministres démissionnaires.

» Chacun des portefeuilles vacants était pris par un ministre en intérim.

» On aurait de cette façon mené en laisse, comme des chevaux de rachange, la marine, la guerre et les affaires étrangères.

» Et ce qui reste de ministres aurait procédé, d'accord avec la Chambre des députés, à l'exécution des mesures scélérates.

» On redoutait, en effet, la difficulté dans laquelle on allait tomber, par suite de la retraite du général Billot et de l'amiral Jaurégiberry, retraite ayant pour cause la défense des droits de l'armée.

» Qui donc aurait pu, sans se déshonorer, accepter une succession aussi lourde, aussi infamante ?

» Quel est le général, quel est l'amiral, qui se ferait le Judas de ses frères d'armes et qui vendrait à la révolution l'armée navale et l'armée de terre?

» On avait bien parlé d'un fanatique, d'un enragé, qui aurait consenti à se charger de cette besogne qui répugne et qui salit les mains.

» Mais il faudra le voir pour le croire.

» Et nous imaginons plutôt qu'on laissera la marine et la guerre vacantes, et qu'on profitera de l'absence de tout chef militaire dans ces deux départements pour commettre en toute liberté l'ignominie qu'on médite.

» Puis après, quand la chose aura failli, on trouverait quelque gueux galonné qui dira : « Je ne l'aurais pas fait. Mais, maintenant que c'est un fait accompli !... »

» De toute façon, nous sommes dans l'incertitude au sujet de la discussion de la loi d'expulsion.

» Il ne peut pas y avoir un ministère, un vrai ministère, cette après-midi, sur les bancs du gouvernement.

« C'est impossible.

« Quoi qu'ils fassent, ils seront là, comme des travailleurs de nuit, comme des vidangeurs à la tâche, travaillant honteusement dans l'ombre et à la lueur d'un falot infect.

» Ils feront ce sale ouvrage, et on les renverra après. »

∴

Le *Télégraphe*, journal Elyséen, défend avec une sauvage énergie, le repos troublé de M. Grévy :

« Comment donc, pour quels motifs M. Ferry a-t-il décliné la mission qui lui était offerte ? Nous l'ignorons encore, mais la discussion ne peut, espérons-le du moins, manquer de nous en instruire.

» Une autre combinaison a prévalu sur les indications mêmes de M. Ferry.

» Pour notre part, nous nous félicitons qu'un cabinet ait été constitué sans retard, et « non à titre provisoire, mais à titre définitif ».

» Il le fallait, d'abord, dans l'intérêt même que nous avons tous à ce que le rôle du premier magistrat de l'Etat ne soit point faussé ni son nom jeté dans la discussion. Or, c'est ce qui arriverait si le Président de la République se voyait imposer et les attributions et la responsabilité du président du conseil, surtout en d'aussi passionnés débats ».

∴

La *Liberté*, journal républicain donne de sages conseils sans espérer qu'on les suive ;

« M. Ferry lui-même, qui cependant a attaché son nom à d'autres mesures d'expulsion non moins regrettables, a décliné, dit-on, la mission de former un ministère,

» Nous le comprenons parfaitement.

« Maintenant, une majorité compacte et résolue va-t-elle ratifier ces combinaisons ?

« Nous ne pourrons juger qu'aujourd'hui des dispositions de la Chambre.

» Là aussi les divisions sont profondes, les dissentiments à peu près inconciliables et les partis hésitants et troublés.

» Il n'y aura donc personne pour faire comprendre que le seul moyen de dénouer tout cet imbrogolio serait de renoncer purement et simplement à la politique de violence où l'on s'est engagé dans un moment d'erreur, de passion et d'affolement ?»

∴

La *Patrie* conclut à un Seize Mai centre gauche :

« Les combinaisons qui s'élaborent sont dignes de Charentou. Il n'y aurait aujourd'hui qu'une politique raisonnable — la politique de dissolution, M. Grévy appelant M. Jules Simon au pouvoir lui donnerait mission de retirer les projets de loi présentés et de dissoudre la Chambre.

« Mais, ce serait le 16 Mai à rebours; et M. Grévy, porté au pouvoir comme une protestation vivante contre le 16 Mai, ne peut décemment employer cet expédient. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

LE CABINET PROVISOIRE

Paris, 29 janvier.

Voici la composition actuelle du nouveau cabinet :

MM.

Fallières, président du conseil et ministre de l'intérieur ;
Devès, ministre de la justice ;
Tirard, ministre des finances ;
P. Legrand, ministre du commerce ;
Hérisson, ministre des travaux public ;
De Mahy, ministre de l'agriculture ;
Duvaux, ministre de l'instruction publique ;
Cochery, ministre des postes et télégraphes.

Les portefeuilles des affaires étrangères, de la guerre et de la marine n'ont pas encore de titulaires.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Une enquête nécessaire

Paris, 29 janvier.

M. Girodet a déposé aujourd'hui un projet de résolution demandant la nomination d'une commission de 22 membres chargée d'examiner pourquoi le commerce d'exportation a diminué dans les dernières années.

NOUVELLES DIVERSES

Conseil municipal de Paris

Paris, 29 janv.

M. Joffrin interpelle M. Camescasse sur les complots monarchistes.

M. Camescasse déclare ne pouvoir répondre.

Le Conseil adopte par 30 voix contre une, un vœu supprimant la préfecture de police et plaçant la police sous la surveillance du Conseil municipal.

Découvertes de documents bonapartistes

Paris, 29 janv.

Le journal le *Soir* dit que le juge d'instruction a confié à M. Clément une commission rogatoire pour rechercher certains colis importants que le prince Napoléon aurait confiés à un ami la veille de son arrestation.

M. Clément a découvert dans la matinée les colis recherchés.

Les malles et les valises étaient scellés aux armes impériales.

Le juge d'instruction a procédé devant témoins à l'ouverture des colis qui contiendraient des pièces importantes.

M. Léon Say et la loi de proscription

Paris, 29 janv.

Le *Journal des Débats* organe de M. Léon Say, prend très nettement parti pour M. Duclerc, dont il loue la conduite courageuse et correcte, et contre les autres ministres, auxquels il reproche d'avoir fait contre leur chef une sorte de *pronunciamiento*.

Les placards

Paris, 29 janvier.

On a affiché la nuit dernière, dans plusieurs rues du quartier Saint Honoré, des placards de diverses couleurs portant ces mots :

AU PRÉSIDENT GRÉVY

Le peuple demande la dissolution de la Chambre.

Ces placards grotesques ont été arrachés dans la matinée.

La liberté de la presse

Paris, 29 janvier.

Le journal l'*Illustration* a été saisi à cause d'un dessin représentant l'affichage du manifeste jeromiste.

Un désastre financier à Marseille

Marseille, 29 janv.

M. Raymond de Campou vient de s'enfuir en emportant la somme de 770,000 francs, formant le quart de la somme versée à une Compagnie d'assurances maritimes dont il était le directeur.

Il laisse aussi un million environ de différences en Bourse. M. Raymond de Campou était consul du Japon.

Mort de M. Sédillot

Paris, 29 janv.

M. le professeur Charles Sédillot, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, commandeur de la Légion d'honneur, ancien professeur au Val-de-Grâce, ancien directeur de l'Ecole de médecine militaire de Strasbourg, est décédé ce matin, à Sainte-Menehould, à l'âge de soixante-dix neuf ans.

M. Sédillot est auteur d'un grand nombre d'ouvrages très appréciés, relatifs à la chirurgie, etc.

ÉTRANGER

La corruption des fonctionnaires publics

Berlin, 29 janv.

Le *Tageblatt* annonce que l'enquête faite par le gouvernement allemand sur divers cas d'exemption du service militaire en Alsace-Lorraine, a amené la destitution de quatre médecins militaires.

La note anglaise devant les puissances

Paris, 29 janv.

Les journaux allemands disent qu'aucune réponse n'a encore été faite par les puissances à la note anglaise relative à la question égyptienne. Il paraît que l'entente, en vue d'une attitude commune, ne s'est pas encore établie.

La note a été reçue assez froidement par la Russie et l'Italie, et il n'est pas improbable que ces deux puissances fassent des réserves plus ou moins importantes.

Le couronnement du Czar

Paris, 29 janvier.

Le couronnement du czar aura lieu dans la première quinzaine du mois de mai. Les invitations aux cours étrangères seront expédiées prochainement. On croit que le prince Albert représentera à Moscou la cour d'Allemagne.

Les affaires d'Egypte

Alexandrie, 29 janv.

La *Gazette égyptienne* prétend savoir que la Porte acceptera probablement la proposition de lord Granville touchant les affaires d'Egypte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du lundi 29 janvier 1883

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le nouveau ministère

M. FALLIÈRES, président du conseil des ministres, expose qu'à la suite d'un désentiment de cabinet, le ministère a démissionné. Les démissions des ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, sont acceptées. M. Grévy m'a confié la présidence du conseil; bien que le ministère ne soit pas encore complété, il se met à la disposition de la Chambre, car la question soulevée demande une prompte solution dans l'intérêt du pays.

M. JANVIER DE LA MOTTE constate qu'on ne connaît pas les successeurs des ministres démissionnaires, lesquels sont les plus intéressés dans le débat. Probablement qu'on n'a pas trouvé dans l'armée et dans la marine des hommes voulant assumer la responsabilité de l'acte abominable que l'on prépare.

La Chambre n'a devant elle qu'un tronçon de cabinet. Le président de la République pa rait ne pas s'être rendu suffisamment compte de la situation.

M. BRISSON invite l'orateur à ne pas faire intervenir la personne de M. Grévy.

M. PAUL DE CASSAGNAC demande l'ajournement de la discussion, jusqu'à ce que la ministère soit complété.

Il n'est pas possible de discuter une question intéressant l'armée sans le ministre de la guerre.

M. FALLIÈRES nie qu'il n'ait trouvé personne pour les postes vacants. Il ne s'agit pas d'une loi militaire, mais d'une loi politique.

Il n'appartient à aucun parti de se faire le défenseur attitré de l'armée. Le gouvernement est aussi soucieux que qui que ce soit, de l'honneur et des intérêts de l'armée; et il ne permettra à personne de la défendre ou de l'attaquer à sa place.

L'ajournement est repoussé.

Les membres des familles ayant régné en France

La discussion est ouverte sur le projet de loi concernant la situation des membres des familles qui ont régné en France.

Discours de M. de Mun

M. LE COMTE DE MUN dit qu'un fait frappe tous les yeux : c'est la disproportion entre les actes du dehors et les résolutions auxquelles ils ont donné lieu.

Une arrestation dont on n'a pu encore justifier le caractère légal était déjà un incident bien extraordinaire. Mais qu'à cette occasion l'on ait apporté non seulement contre l'auteur incriminé, mais contre tous les princes des familles qui ont régné en France, des lois de proscription, c'est ce qui ne s'explique en aucune manière.

Le rapport de la commission ne fournit aucune explication à cet égard. On assure que la République ne court aucun danger, qu'elle n'a rien à craindre de la liberté, et l'on prétend, d'autre part, qu'elle ne serait pas un gouvernement si elle ne savait se défendre.

Mais se défendre contre quoi? La République est un gouvernement fondé sur le droit de discussion et constitutionnellement sujet à révision. Elle peut exiger la soumission légale, le respect de la loi par tous les citoyens; mais elle ne peut demander davantage sans se mettre en contradiction avec son principe.

Or, il n'y a eu jusqu'à présent qu'une loi violée, c'est la loi sur la presse, et c'est par le gouvernement qu'elle a été violée. Depuis quatre ans on proclame que la République n'a plus rien à redouter de ses adversaires ; d'où vient donc cette fièvre de proscription et de lois exceptionnelles ? Quel est donc le secret de cette émotion ?

S'il y a quelqu'un de ces complots dont on voit dans les journaux le récit dramatique et presque ridicule, qu'on vienne le dire au grand jour de la tribune. Pourquoi ne pas se servir des armes légales et recourir à des mesures d'exception ? C'est là ce qu'il faut dire, à peine de trahir sa faiblesse.

Si l'on ne s'en s'explique pas autrement, il sera permis de croire que ces terreurs sont feintes et que le véritable but est de porter atteinte à la liberté de la presse et de remplacer la force par la violence. On dira que le gouvernement cherche une conspiration pour trouver un prétexte de supprimer la liberté.

Toutes les propositions soumises à la Chambre, avec des nuances diverses, ne sont autre chose que l'expulsion des Princes. Au nom de quel fait réclame-t-on cette mesure d'exécution ? A-t-on pris leur main dans un complot ? Non.

De quel droit porterait-on la main sur leur inviolabilité? Au nom de leur sang qui coule dans leur veines? Mais cela sied-il à ceux qui répudient le droit d'hérédité et la solidarité du nom.

On veut les assimiler à des étrangers, eux qui laissent sur le sol de la France les plus glorieux souvenirs militaires ? A l'heure la plus douloureuse de nos désastres, Robert Le Fort fut envoyé avec un autre officier pour délimiter une frontière d'armistice en Normandie, et, comme les officiers prussiens voulaient les faire passer les premiers, Robert Le Fort leur répondit : « Passez, messieurs, nous sommes chez nous. » Veut-on faire mentir cette parole ?

A-t-on songé au trouble que va jeter, dans l'armée, la violation de la propriété des grades? Cela ne se peut discuter en l'absence d'un ministre de la guerre et l'on conçoit que M. le général Billot n'ait pas voulu se présenter à un pareil débat.

L'œuvre difficile de la commission des grades avait été acceptée par tous ; qui pourra se croire tranquille désormais, si l'arbitraire politique vient porter atteinte aux droits acquis?

On ouvrirait ainsi une porte par laquelle pourraient passer toutes les violences et tous les attentats. Dans cette voie, il n'y a que le premier pas qui coûte; pour renverser une barrière on n'a qu'une raison à donner : c'est la raison d'Etat, c'est-à-dire la justification de toutes les tyrannies.

On veut faire une loi des suspects ; après les princes, on soupçonnera leurs amis ou ceux mêmes qui seront coupables de ne pas les haïr.

Déjà, dans certain journaux on désigne des hommes, des maisons qu'il faut atteindre par les lois d'exception. Ces lois n'ont assuré la perpétuité d'aucun pouvoir.

Elles ont été une barrière impuissante, elles ne serviront pas non plus de rempart à la République ; elles peuvent affliger les partisans de la monarchie, mais elles ne peuvent atteindre en rien le principe, ni diminuer les espérances de ceux qui croient à ce principe.

Bien plus, la proscription grandit ceux qu'elle touche ; et les hommes mis hors la loi sont parfois plus dangereux que ceux qui vivent sous la protection des lois.

L'orateur cite un passage de Louis Blanc déclarant que les lois de proscription sont des lois anti-républicaines.

M. FABRE revendique pour la République le droit légitime de se défendre, comme tous les gouvernements.

Il ne s'agit pas de despotisme, mais d'une précaution nécessaire.

Ces mesures étaient nécessaires depuis longtemps.

Au 16 mai, les princes ont participé à des entreprises contre la souveraineté nationale. Ils ont fait acte de soumission à Frosdorff.

Le droit de la République n'a pas besoin de complot pour s'exercer.

L'orateur rend hommage aux princes qu'il ne considère pas comme indignes ; mais ils peuvent être des dangers pour la liberté.

L'orateur respecte les droits de l'armée. Mais il ne veut pas que les princes, en tant que princes, aient un emploi dans l'armée.

M. VIETTE combat le projet de la commission. Il soutient les droits du peuple contre les prétendants, qui sont, suivant l'opinion de Berryer, au-dessus et au-dessous du droit, et pour lesquels il ne peut y avoir que le trône ou l'exil.

La République, provoquée par le manifeste du prince Jérôme, doit se défendre.

L'orateur trouve que le projet de la commission est insuffisant et dangereux.

M. VIETTE déclare qu'il ne redoute pas le mécontentement de l'armée, parce que l'armée n'est plus une armée de prétoriens.

Il termine en insistant sur la nécessité d'assurer l'existence de la République.

M. LAPORTE soutient le projet de la commission.

M. RIBOT dit que la question actuelle est une question politique. M. Floquet, en déposant sa proposition, avait surtout pour but de faire une démonstration, pour connaître les sentiments du gouvernement, et de la Chambre, après la mort de M. Gambetta.

Il s'agissait de savoir si le gouvernement de la République avancerait vers la gauche ou resterait modéré.

L'orateur croit la proposition Floquet dangereuse pour la République. Il félicite les ministres démissionnaires de leur résistance.

Si le Gouvernement s'engageait dans une voie radicale, l'orateur et ses amis ne pourraient pas le suivre.

L'orateur s'attache à démontrer que les bonapartistes et les légitimistes ne sont pas dangereux.

Il croit que la Monarchie constitutionnelle est un rêve.

Le pays veut la République. Toutes les craintes sont chimériques. Le seul danger pour la République serait l'adoption d'une politique radicale.

L'orateur conclut que toutes les mesures excitant la haine dans le pays sont impolitiques.

M. RIBOT dit en terminant que les seuls dangers sont dans ces crises multipliées qui feraient douter de la stabilité de nos institutions. Il appartient à la Chambre d'assurer la République par une politique de modération et d'apaisement.

M. FLOQUET déclare que son seul but a été de servir la République et la démocratie et les défendre contre les prétendants qui paraissent vouloir commencer à agir.

L'orateur invoque les précédents, sous la Restauration et la monarchie de juillet. Il rappelle les agissements des princes depuis leur rentrée et leur voyage à Frohsdorff. Il conclut que le pays veut la sécurité. Pour cela il faut une loi précise. L'orateur réclame donc l'expulsion des princes au nom de la liberté générale des citoyens.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 45.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Une maison du Havre écrit à son correspondant de Roubaix :

« La commission extra-parlementaire des colonies s'est occupée, hier matin, de l'assimilation des trois colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion.

» Une proposition de M. le général de la Jaille, tendant à ce que la commission adopte en principe l'idée de l'assimilation, a soulevé une vive discussion à laquelle ont pris part MM. Richard, Schœlcher et Herbette.

« Encore une réforme qui n'est pas près d'aboutir. Indifférents à tout, sinon à leur réélection, et ignorants de tout, sinon de leurs petits intérêts de clocher, la plupart de nos députés se soucient des intérêts du pays, qu'ils sont cependant chargés d'administrer, comme des neiges d'antan.

« Des industriels négociants, des financiers de profession, bien qu'à nuances politiques différentes, s'entendent dans nos Chambres de commerce, pourquoi ne s'entendraient-ils pas aussi bien à la Chambre si nous en faisions des députés ? Le Parlement belge, anglais, américain, italien s'occupe des affaires du pays; chez nous, la Chambre des députés passe son temps à faire de l'alchimie politique !

» Voilà tantôt 12 ans que cette musique-là dure; il est temps que ça change et qu'on « aboutisse » une bonne fois à des réformes d'affaires.

» Nous demandons pardon de nous étendre si longuement sur ces questions; mais, comme en somme, c'est cette cause première qui a produit l'effet dont nous souffrons tous, il faut nous occuper de changer la cause, si nous voulons corriger l'effet produit. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES FUNÉRAILLES DE M. L'ABBÉ HOUZIAUX.— Ce matin, à dix heures, ont eu lieu, à l'église Notre-Dame, les funérailles de M. l'abbé Houziaux, vicaire de cette paroisse.

Sur le parcours, entre la maison vicariale et l'église, il y avait, sur la plupart des façades, des tentures et des bannières de deuil.

Le nombre des assistants était très considérable. L'offrande a dû se faire sur deux points à la fois. M. le chanoine Berlhauid, doyen de St-Martin, présidait la cérémonie. La messe a été chantée par la *Société chorale de Notre-Dame*.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Leblanc, principal du Collège de Tourcoing, Ducoulombier, curé du Sacré-Cœur à Tourcoing, Cristory, vicaire au Blanc-Seau, et Desmidt, aumônier de l'hospice de Roubaix.

Dans le cortège funèbre, on remarquait les membres du Conseil de fabrique, une cinquantaine d'ecclésiastiques venus des paroisses voisines, une délégation des Cercles catholiques, avec une magnifique couronne, les élèves des Ecoles libres de Notre-Dame, et un groupe de jeunes filles, portant une bannière.

On peut juger, à ces témoignages unanimes de regrets et de sympathie, de quelle estime et de quelle considération le défunt jouissait à Roubaix.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE.—M. l'abbé Joly, vicaire à l'église St-Martin, à Roubaix, est nommé vicaire à l'église St-André, à Lille.

UNE ÉPIDÉMIE.— Une affection croupale sévit actuellement dans notre ville. Cette maladie est activée par l'hiver humide et malsain que nous traversons.

DEUX NOYÉS. — Ce matin, vers 7 heures, un habitant de Wasquehal aperçut, dans le canal de Roubaix, sur le territoire de sa commune, le cadavre d'un homme d'environ cinquante ans. Il le retira de l'eau avec l'aide de quelques auriers et prévint le maire de Wasquehal.

Le cadavre n'était pas encore froid. Cet homme n'a pas dû séjourner plus de deux heures dans l'eau.

On a trouvé dans les poches de son pantalon deux porte-monnaie vides, une tabatière, un almanach et un livret sur lequel se trouvaient les indications suivantes : « Louis Vaissier, âgé de 56 ans, né à Tournai; a travaillé chez Ernoult et Cie pendant quelques jours; domicile: estaminet Wattrelet, rue de l'Alouette. »

Il paraîtrait que Vaissier, qui était sans travail depuis quelques mois, se trouvait sans ressources, et qu'il ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales.

Tout porte donc à croire que cet homme s'est jeté volontairement à l'eau.

—Vers midi, des ouvriers, en longeant le canal, près de l'Ecole de natation, y aperçurent le cadavre d'une jeune fille. Ils repêchèrent la noyée et la déposèrent sur la berge.

Le corps était en pleine décomposition et répandait une odeur insupportable. Le cadavre paraît avoir séjourné plus d'un mois dans l'eau.

La jeune fille était vêtue d'un costume noir, assez simple. Elle avait des bas blancs, et portait au cou un foulard de soie. Ses cheveux étaient d'un blond châtain. Sa figure, gonflée, était méconnaissable.

On a trouvé, dans une de ses poches, un portemonnaie à charnière, contenant 0,05 centimes, un livre de messe, et un mouchoir blanc.

Deux ouvriers trieurs de la maison Morel, ont déclaré reconnaître en cette jeune fille, la nommée Céline Vercrnysse, âgée de 15 ans, dont les parents demeurent à Tourcoing. On se trouverait donc en présence du cadavre de celle qui a disparu de chez elle, depuis le jour de la Noël.

Au moment des Vêpres, elle avait quitté sa maison, disant se rendre à l'église, et depuis, on n'en avait plus entendu parler.

On ne sait pas encore s'il y a eu suicide ou accident. Une enquête est ouverte.

CONCOURS COLOMBOPHILES. — En séance extraordinaire du 13 courant, les délégués de la société *Union et Liberté* de Lille, *Union* de Roubaix et *Union et Progrès* de Tourcoing, ont décidé les concours suivants pour 1883:

24 juin, La Souterraine, Union et Progrès de Tourcoing. — 7 juillet, Auch, concours national par l'Union et Liberté de Lille. — 2 septembre, Gien (jaunes pigeons), par l'Union de Roubaix.

— La société colombophile l'*Union*, siégeant chez M. J.-B. Delattre, sur la Place, à Lys-lez-Lannoy, a décidé les concours suivants pour 1883 :

Clermont, 13 mai. — Albert, 5 août (fête des fabricants), 130 fr. de prix d'honneur. — Orléans, 10 juin, 60 fr. de prix d'honneur.

TIR A LA CARABINE. — Tourcoing (Nord). — Société des Carabiniers Tourquennois (Hôtel du Cygne). — Grand concours international de tir à la carabine Flobert (calibre 6 m/m). — Distance 12 mètres. — Mouche noire de 7 m/m comptant pour 6. — Du 8 avril au 16 juillet 1883. — 2,500 francs de prix.

Lille. — Société des Carabiniers Lillois, rue de l'Orphéon. — Concours d'hiver à la carabine Flobert (calibre 6 m/m). — Du 5 novembre 1882 au 5 février 1883. — 500 francs de prix.

Saint-Quentin (Aisne). — Cercle de l'Ermitage, place du Marché-Franc.—Concours public de tir à la carabine Flobert (calibre 6 m/m). — Du 10 décembre 1882 au 20 février 1883.

Clichy (Seine). — Société de tir. — Grandes poules publiques.— Carabines et pistolet Flobert, calibre 6 m/m. — Les 1, 4, 5, 8, 11, 12, 15, 13, 19, 22, 25, 26 février, 1, 4, 5, 8, 11 mars 1883.

Le Havre. — Société Havaise de tir. — Grand concours du 13 au 20 mai (semaine de Pentecôte). — 10,000 francs de prix et primes. — Flobert, Révolver, Sanglier marchant, toutes armes, armes de guerre, tir de vitesse.— Prix de sociétés. Distance, 12, 20, 45, 170, 225 et 300 mètres.

TOURCOING

DÉPART FURTIF. — Nous apprenons qu'un boulanger qui habitait la Basse-Ville, à Tourcoing, a quitté furtivement la ville, en emportant une partie de son mobilier.

PLAINTES. — Jean-Baptiste Hennion, rattacheur, âgé de dix neuf ans, demeurant rue Fin de la Guerre, confrère Pouchain, est venu se plaindre de violences exercées contre lui par Edouard Allard, qui demeure Chemin des Mottes.

Un procès-verbal a été dressé contre Allard.

ACTE DE MÉCHANCETÉ. — Il y a quelques jours, vers six heures et demie du soir, un peintre-vitrier de Tourcoing coupait, à l'aide du son diamant, une des glaces qui se trouvent à la devanture du magasin de M. Verreugheol, marchand de parapluies, rue Notre Dame.

M. Verreugheol a surpris le vitrier au moment où il accomplissait sa mauvaise action. Il a porté plainte, et un procès-verbal a été dressé à la charge du coupable.

Le dommage est estimé deux cents francs.

L'affaire sera jugée le huit février, par le Tribunal de simple police.

EXPULSÉS. — Jacques Crokaert. — Pierre Ducaté.— François Detroye. — François Diesia. — Alfred Dénol. — Yvon Masselys. — François Vangheluwe.

LILLE

PROTESTATION. — Le *Propagateur* a reçu la lettre suivante, relative à l'apposition d'affiches infectes dont on a couvert les murs de Lille

« Monsieur le rédacteur,

» La police, si prompte à faire disparaître les drapeaux blancs qu'on suspend dans la rue pour taquiner nos bons républicains, laisse cyniquement placarder les plus ignobles affiches.

» Ce matin, rue d'Angleterre, nous avons arraché, du bout de notre canne, au grand ébahissement des badauds qui, par ce temps d'abandon où on laisse les honnêtes gens, ne comprennent pas encore qu'on se fasse justice soi-même, une infâme animmure représentant au pied d'un arbre le cadavre d'une femme assassinée, et demi-nue. A côté d'elle, l'assassin, un jeune prêtre essuyant à sa soutane un couteau ensanglanté

» Au-dessus ces mots : *le Roman d'un Prêtre*, le tout d'une grandeur de un mètre environ ; nous invitons nos amis à nettoyer les murailles de cette ordure. — H. T. »

UN CAS DE FÉCONDITÉ EXTRAORDINAIRE. — Mme Leroy, épouse de M. Leray-Bastien, cabaretier-tonnelier à Canteleu, vient heureusement de mettre au monde trois gros garçons des mieux constitués.

M. le docteur Foucaud, de Lomme, ne tarit pas d'éloges sur le courage et le prompt rétablissement de cette vigoureuse maman.

ARRESTATION. — La police a arrêté hier le nommé Julien Delattre, ouvrier confiseur, âgé de 43 ans, demeurant rue Saint-Genois, 10, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

CANAL DU NORD

Nous craignons que la réunion qui a eu lieu, mercredi, au Palais-Bourbon, de tous les députés des départements du nord de la France, intéressés à la création du Canal du Nord, n'ait pas eu de résultat utile.

La réunion était très peu nombreuse, 20 députés au plus.

Après une discussion très courte, il a été décidé qu'on demanderait à M. le ministre des travaux publics, un bateau à vapeur qui ferait, avec quelques-uns des députés présents, une promenade sur l'Oise.

Nous ne voyons pas bien ce que cette promenade et ce déjeuner à bord d'un bateau pourra apporter d'utile à la question qui nous occupe.

Espérons que le débat qui va s'engager, devant la Chambre des députés, avancera, plus sérieusement, le projet présenté par M. Sadi Carnot et que les intérêts considérables engagés dans cette grave question seront défendus alors avec plus d'étude et d'attention.

NORD

PONT-A-MARCQ. — On nous écrit :

« Le concert vocal et instrumental donné, dimanche dernier, en cette commune, par la commission de la Société de Secours mutuels, au profit de cette institution naissante, a eu un plein et légitime succès.

« Une nombreuse assistance se pressait dans la vaste salle de l'importante manufacture de confections de M. Dequidt, qui, s'inspirant comme les auditeurs et les exécutants, du but de la fête, s'était chargé à grands frais de l'éclairage, ainsi que de la décoration dont la beauté étonnait tous les yeux.

» La musique municipale de Seclin et l'*Union chorale* de Templeuve, qui l'une et l'autre, ont remporté un premier prix d'exécution au dernier concours de Roubaix, se sont fait entendre à diverses reprises, ainsi que plusieurs amateurs de talent et tous ont recueilli les applaudissements les plus chaleureux et les plus mérités.

« Le piano était tenu, pour l'accompagnement, par M. Mazingue, l'éminent organiste de Saint Etienne, à Lille. Deux gracieuses personnes ont fait une quête qui a été fructueuse et la séance s'est terminée par un spirituel vaudeville : *Le Dîner de Pantalon*, qui a fréquemment excité l'hilarité générale.

» MM. les membres de la commission, par cet appel à la bienfaisance, ont procuré à un public nombreux les distractions les plus agréables, en même temps qu'ils ont servi avec avantage les intérêts de la Société de Secours mutuels; le zèle et l'habileté d'organisation dont ils ont fait preuve en cette circonstance, permettent d'espérer dans un temps prochain de nouveaux témoignages de leur dévouement au bien. »

— Par décret en date du 23 janvier, sont promus dans l'artillerie, au grade de lieutenant pour occuper des emplois de lieutenant en 2e, les lieutenants de l'arme dont les noms suivent, qui ont accompli deux années d'exercice dans leur grade, savoir (Pour prendre rang du 20 janvier 1883) :

M. François-Paul-René Lhuillier, de la 1re compagnie d'ouvriers d'artillerie.

M. Charles Dangelzer, de la 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

M. Amédée-Joseph-Achille Bernard, de la 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

CONDÉ. — On écrit de cette ville, la 28 :

« Cette nuit, à deux heures du matin, un violent incendie a éclaté chez M. Thiernesse, constructeur-mécanicien, Grande Rue, à Condé. Le feu a pris dans un pavillon conten